

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES DES TERRES RARES : Serquigny, La Rochelle (1919-1962)

CONSTITUTIONS (*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 18 septembre 1919)

Soc. de Produits Chimiques de Terres rares. — Cap. 2 millions en 4.000 actions de 500 fr. Il est créé 1.000 parts bénéficiaires attribuées à M. Brunet. Siège à Paris, 18, rue de Passy. Conseil : MM. Binder ¹, Fermé ², Urbain, Khouvine ³, John Prescott-Hervett, Travancore Minerals Cy Ltd. — *Petites Affiches*, 15 septembre.

Société de Produits Chimiques des terres rares
(S. T. R.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 septembre 1919)

Cette Société vient d'être constituée au capital de 2 millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 francs, lia a été créé, en outre, 1.000 parts bénéficiaires, qui ont été attribuées à M. Bonnet, fondateur.

La Société a notamment pour objet l'industrie des produits chimiques en général ; en conséquence, leur achat, fabrication et vente tant en France que dans ses colonies et pays de protectorat qu'à l'étranger, et notamment le traitement chimique des sables monazités en vue de la fabrication du thorium et de tous métaux du groupe des terres rares.

¹ Charles Félix Binder (Pfaffenhoffen, 19 octobre 1860-Tiremont, Lot-et-Garonne, octobre 1945) : diplômé de l'École supérieure de chimie de Mulhouse. Directeur et gérant de manufactures de toiles peintes, de teinture et blanchiment de tissus à Mulhouse et Noxon. Chargé de mission en Russie en 1916 pour inspecter et accroître la production des usines à dynamite, administrateur de la Société franco-russe de produits chimiques. Inspecteur de la fabrication d'explosifs aux États-Unis et au Canada (1915-1916). Chargé de créer le Laboratoire français des poudres à New-York. Relance de la potasse d'Alsace (1917 et suivantes). Administrateur de l'Union des Producteurs et des Consommateurs pour le développement de l'industrie des Matières colorantes en France (1919), puis de la Manufacture de matières colorantes et de produits chimiques de Saint-Denis. Administrateur de la Compagnie Industrielle et Minière des Alpes (1920), puis de Nord et Alpes). Chevalier de la Légion d'honneur du 4 août 1923.

² Gabriel Fermé (Suresnes, 27 avril 1860-Paris, XVI^e, 18 mai 1931) : fabricant de produits pharmaceutiques, ancien président de la chambre de commerce de Paris, membre de la commission des concessions coloniales et du Conseil de perfectionnement de l'École coloniale, membre du conseil d'administration de l'Office national des matières premières pour la droguerie, fondateur et administrateur de la Banque française du commerce extérieur (1920), etc. Officier de la Légion d'honneur (14 août 1927).

³ Abraham Khouvine dit Koubine (Kichinev, Russie, ou Chisinau, Moldavie, 18 sept. 1868-Paris VIII^e, 7 nov. 1947)(même ville natale que Joseph Blumenfeld) : élève externe civil de l'École nationale des ponts et chaussées, administrateur de la Comapgnie industrielle et minière des Alpes (1920) — futur administrateur délégué de Nord-Alpes —, de la Société de Construction de Fours et d'Installations d'usines (1925), de la Compagnie Continentale Simmons (1928)(filiale de Nord et Alpes), des Produits chimiques et raffineries de Berre (1929).

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; 8 % d'intérêts non cumulatifs aux actions. Le solde est réparti : 15 % au conseil ; 60 % aux actions et 25 % aux parts. Sur les 60 % revenant aux actions, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil pourra décider le prélèvement des sommes destinées à la constitution de tous ; fonds de réserve supplémentaires, fonds de prévoyance et fonds d'amortissement et de rachat des actions et des parts bénéficiaires

Premiers administrateurs : MM. F. Binder, G. Fermé, G. Urbain. A. Khouvine, sir John Prescott-Hewett, Travancore Minerals Cy Ltd.

Siège social : 18, rue de Passy, Paris.

La Société de produits chimiques des terres rares a été fondée en 1919 par le professeur Georges Urbain, associé à Joseph Blumenfeld et à Félix Binder, un chimiste d'origine mulhousienne, pour reprendre les actifs en France de la Deutsche Auergesellschaft, en particulier l'usine de Serquigny (Eure), qui produisait des sels de thorium et de cérium utilisés dans la fabrication des manchons Auer pour l'éclairage au gaz (Stoskopf).

RIVALITÉ COMMERCIALE (*Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*, 25 sept. 1919, p. 3)

Paris, 24 septembre. — M. Gilbert, à propos de l'altercation qu'il eut avec M. Prat, a parlé de rivalité commerciale. Il semble surtout y avoir une rivalité entre deux groupes : celui représenté par M. Gilbert en l'occurrence, et celui dont M. Visseaux, 18, rue de Passy, était la personnalité la plus en vue. Nous n'avons pu joindre M. Visseaux, qui est à Lyon, mais un de ses amis qui connaît M. Gilbert nous a dit : La fabrique de pierres en ferro-cérium de M. Visseaux fut créée pendant la guerre. À la foire de Lyon, cette firme affichait ce produit à 450 francs. Gilbert, qui participait à la foire, le mit à 350 francs. Mais comme le produit offert par ce dernier était étranger et son importation interdite, **M. Barusta, alors agent général de M. Visseaux et aujourd'hui fondé de pouvoirs de la Société des Terres Rares, qui a repris la fabrique de M. Visseaux**, obtint facilement que Gilbert fût expulsé de la foire. De là est née une certaine haine de Gilbert contre M. Visseaux et contre M. Barusta. Il a cru, en outre, à tort, que ce dernier était, l'auteur d'un article publié, à la même année, par un journal parisien. Et c'est ainsi que M. Barusta reçut de Gilbert un télégramme lui imputant cette expulsion et l'assurant qu'il saurait s'en souvenir. Sa haine grandit lorsqu'il vit dans « La Foire de Paris », édition spéciale de l' « Exportateur Français », du lundi 28 avril 1919, un article ainsi conçu : « Pendant que nos commerçants et nos industriels, qui font vivre nos ouvriers, s'imposent de durs sacrifices, voici ce que nous pouvons lire dans la « Kœlnische Zeitung ». la célèbre « Gazette de Cologne » du 14 avril dernier : » Ici une annonce en allemand, dont voici la traduction française : « Je suis acheteur, pour exporter en France. de marchandises et en particulier des suivantes : allumeurs, articles pour briquets. articles de bazar, articles de fumeurs, articles pour boutiques et marchands forains. quincaillerie, porte-plumes réservoirs, plumes en verre, objets, souvenirs de guerre, etc.

Je suis vendeur de produits français et vends 1.000.000 de mètres de mèche à briquets à 18, 20, 25 et 49 francs les 100 mètres d'après grosseurs. Serai fin avril de retour à Cologne.

« Direcktor GILBERT,
« Comptoir Central du ferro-Cérium,
42, boulevard du Temple, Paris.

A cela, M. Gilbert a répondu :

Mes concurrents voûtent créer une confusion Il ne s'agit que des pays rhénans, où Je me suis rendu, comme tous les autres. Si j'avais fait du commerce, j'aurais agi conformément h la circulaire du maréchal Foch. qui. dans une haute pensée politique, voulait ainsi séparer les pays rhénans des autres parties de l'Allemagne, et te maréchal Foch est certainement aussi bon patriote que mes concurrents.

CE QUE DIT M. BARUSTA

On sait que M. Gilbert affirme que M. Stem est non seulement le secrétaire de M. Prat, mais encore le secrétaire de M. Barusta, directeur de la maison Visseaux. M. Barusta, questionné à ce sujet, a déclaré : — M. Stem est un de mes amis de longue date. Nous avions besoin que l'industrie du ferro-cérium, que nous voulons voir demeurer même après la guerre, même après la paix, une industrie française, fût défendue. M. Stem s'est mis à ma disposition pour intervenir auprès de M. Prat, député de Seine-et-Oise. Celui-ci, puisqu'il s'agissait de défendre les intérêts français, nous a assuré son concours. Voilà tout.

Annuaire industriel, 1925 :

PRODUITS CHIMIQUES DES TERRES RARES (Soc. de), 129, av. des Champs-Élysées, Paris, 8^e. T. Elysées .59-63, 59-64 et 63-34. Ad. t. Chimitérar-Paris. Soc. an. cap. 2.000.000 fr. Usines à Serquigny (Eure). L'usine de la Dame Blanche fabrique le cérium et le ferro-cérium. Celle de Launay, tous les produits des terres rares. Bureau de vente, 18, r. de Passy.

Cérium. Ferro-cérium (pierres à briquets). Nitrate de thorium. Nitrate de cerium. Terres rares. Zirconium. Lanthane. Didyme. Erbium. Yttrium. Ytterbium. Uranium. Tous produits des terres rares et de tous métaux rares. (4-14531).

Voir annonce : 59-1.

Le développement de l'industrie de produits chimiques des terres rares en France
(*Le Temps*, 4 avril 1927, p. 3, col. 3-4)

C'est vers 1887 que l'industrie de produits chimiques des terres rares a pris naissance. Les premières installations industrielles ont été faites en Allemagne après les beaux résultats obtenus par Auer dans l'emploi industriel des oxydes de thorium et de cérium, deux des seize oxydes du groupe des éléments chimiques que l'on désigne du nom de terres rares. Ce nom vient de ce que, jusqu'au jour où on leur trouva d'importantes applications industrielles, on ne connaissait que des gisements très disséminés, et la force de l'habitude leur a fait conserver cette désignation.

Ces éléments se trouvent dans la nature toujours associés, au point que si l'un d'eux est repéré dans un minéral, la présence des quinze autres éléments peut être tenue pour certaine. Sur les seize éléments, six ont été découverts par des savants français.

Le minéral des Terres rares le plus important — par le nombre et la richesse de ses gisements — est la monazite.

En fait, dans l'industrie, on n'utilise que les sables monazités provenant de la destruction des filons de monazite et des roches granitiques encaissant ces filons, sables que les eaux superficielles amènent vers la mer.

On rencontre d'importants gisements de ces sables monazités au Brésil, aux Indes anglaises, à Madagascar, au Sénégal, etc., presque toujours avec du quartz, du zircon et de l'ilmenite — titanate de fer —, minéral fortement magnétique que l'on arrive

facilement à séparer, par des trieuses électro-magnétiques, de la monazite, du quartz et du zircon.

L'ilménite, considéré jusqu'à ces derniers temps, comme un minerai « gênant », sans application industrielle, est devenu une matière première très recherchée par suite de son utilisation dans la fabrication d'oxyde de titane employé dans la peinture.

L'étude des divers gisements connus à ce jour permet de classer le gisement de Travancore (Indes anglaises) au premier rang, tant au point de vue de la richesse de ses réserves qu'au point de vue des facilités de son exploitation.

Du reste, c'est de ces gisements que provenait, en, majeure partie, le sable monazité dont on se servait dans les usines en Europe et en Amérique pour la fabrication des produits des terres rares.

Si, au point de vue industriel, la fabrication de ces produits des terres rares se trouvait, jusqu'en 1914, presque exclusivement entre les mains des Allemands — ils avaient même installé une usine en Normandie pour éviter les droits d'entrée en France et faire de la concurrence à une usine française —, il y a lieu de constater qu'au point de vue scientifique, des travaux des plus importants ont été faits par des savants français, notamment par l'éminent professeur Georges Urbain.

Les remarquables travaux de ce savant ainsi que les méthodes adoptées par lui ont attiré vers son laboratoire un certain nombre de jeunes chimistes, et au moment de la déclaration de guerre, on a pu trouver à la Sorbonne une élite de savants techniciens connaissant d'une manière parfaite la question des terres rares.

Après la déclaration de guerre et sur la demande expresse du ministère, le séquestration de l'usine allemande en Normandie a dû prendre des mesures pour la remise en marche de cette usine dans le plus bref délai possible.

Pour y arriver, il a eu l'idée de s'adresser à la Sorbonne ; le savant professeur lui a désigné immédiatement un de ses meilleurs collaborateurs.

En peu de semaines, l'usine de Serquigny livrait à la consommation du nitrate de thorium employé pour les manchons à incandescence et des sels cériques que l'on transformait par voie électrolytique en cérium métal ; ce dernier, allié au fer, donne la pierre à briquets. C'est à partir de ce moment que commence en France la fabrication industrielle et régulière du ferro-cérium, qu'on pouvait difficilement, importer de l'étranger pendant toute la durée de la guerre.

Parallèlement à la fabrication de ces deux produits, on a entrepris à Serquigny toute une série de travaux de laboratoire. À l'armistice, quelques personnes ont compris l'importance et l'urgence de ne pas laisser arrêter ces travaux, dont l'importance pour le développement de cette industrie ne leur échappait pas ; elles ont formé une société pour la mise en valeur et l'exploitation des méthodes et procédés étudiés à Serquigny. Le capital social de la Société de produits chimiques des terres rares ainsi constituée a été fixé, à 2 millions de francs.

Pour s'assurer la matière première nécessaire à l'usine, à des conditions avantageuses, on a proposé à la société anglaise d'exploitation du gisement de Travancore une participation dans la société française, en garantissant à la société anglaise le concours technique dans le cas où elle voudrait établir une fabrication de produits de terres rares en Angleterre.

Cette organisation a permis à l'usine de Serquigny de mettre au point de nouveaux procédés de fabrication qui ont considérablement amélioré la qualité des produits jusqu'ici connus. On peut dire, sans aucune exagération, que les produits sortant de l'usine de Serquigny ont une renommée exceptionnelle sur le marché mondial et défient toute concurrence française et étrangère. Mais, comme cela arrive souvent à toute industrie relativement jeune, la situation financière de la Société des Terres rares, par suite de toute une série d'études et de transformations de procédés de fabrication, n'était pas brillante. Cette situation a rapidement changé ; la S.T.R. a trouvé auprès d'une société amie, la Compagnie du Nord et des Alpes, tout le concours nécessaire

pour mener à bonne fin les travaux de recherches et d'études entrepris à l'usine de Serquigny.

C'est ainsi qu'on est arrivé à arrêter définitivement le procédé de fabrication d'oxyde de titane de 98-99 % de pureté, que l'on ne fabriquait pas jusqu'ici d'une manière industrielle, malgré les quinze ou vingt années de recherches dans cet ordre d'idées.

Or, l'oxyde de titane dans un état physique approprié est un pigment très recherché dans l'industrie des peintures pour les raisons suivantes i: 1° cet oxyde est d'une innocuité absolue ; 2° son pouvoir couvrant est 4 ou 5 fois supérieur au pouvoir couvrant des pigments connus à ce jour ; 3° il offre une très grande résistance aux agents atmosphériques et chimiques ; 4° son prix de revient est relativement très bas ; 5° mélangé à tout autre pigment, il améliore notablement la qualité de ce dernier.

Le procédé de fabrication industrielle préconisé par la Société des terres rares donne, à ce jour, des produits répondant à toutes ces cinq conditions. On peut dire, d'une manière générale, que ce procédé a recueilli l'adhésion sans réserves aussi bien du monde scientifique que du monde industriel. Aussi peut-on constater avec plaisir qu'une modeste société française, modeste par son capital social et non par la composition de son conseil d'administration dont le président et le vice-président sont deux membres de l'Académie des sciences, trouvera bientôt une large compensation pour le travail qu'elle a dépensé dans les laboratoires scientifiques et industriels français.

En effet, le procédé de fabrication de la S.T.R. a été adopté, dans quatre pays différents, par des organisations industrielles universellement connues.

Étant donné que la consommation mondiale en pigment blanc atteint un chiffre d'un million de tonnes environ par an, il y a lieu d'espérer, d'après ce qui précède, que le tonnage fabriqué par le procédé de la S. T. R. atteindra dans un avenir prochain un chiffre respectable.

Les résultats industriels obtenus par la S. T. R., dans un laps de temps très court et avec des moyens bien modestes, paraissent être des plus intéressants.

Les perfectionnements apportés aux procédés de fabrication de produits connus, par des travaux méthodiques et ininterrompus de la S. T. R., ont permis de fabriquer des produits de qualité supérieure très appréciés et demandés sur les marchés français et étrangers.

La puissance de production de son usine a fortement augmenté, ce qui a permis à la S. T. R. d'être en mesure non seulement de répondre à tous les besoins du marché français en ce qui concerne des produits industriels de terres rares, mais d'en exporter sur le marché étranger.

Enfin, la supériorité de ses procédés de fabrication les a fait adopter par les plus puissantes organisations de produits chimiques à l'étranger.

Ces résultats prouvent d'une manière irréfutable que même dans le domaine de la chimie industrielle, on peut arriver en France à ne pas craindre la concurrence étrangère, tant par la qualité des produits que par le prix de revient, à condition toutefois de mettre à la direction technique de chaque entreprise des hommes vraiment compétents.

Cie Industrielle et Minière du Nord et des Alpes
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mars 1929, p. 3)

On connaît, la place importante occupée par la Société des Terres rares dans l'industrie de produits chimiques en France et à l'étranger. On sait qu'elle fabrique, à son usine de Serquigny, des produits de qualité « imbattable », même par la

concurrence allemande ; qu'elle a tiré de son laboratoire des procédés de fabrication exploités par des firmes de premier ordre.

Afin de faire ressortir la sobriété du rapport et du bilan de Nord et Alpes de 1928, nous indiquerons, par exemple, le poste : « Portefeuille de la S. T. R. » ; ce chapitre y figure pour 1 franc, après amortissement de 1.450600 francs environ, la Compagnie Nord et Alpes possédant la presque totalité des titres de la S. T. R.. Pour saisir toute l'importance du fait, il est permis de se servir d'un élément tout à fait concluant : l'augmentation de capital de la S. T. R. a été faite au mois de février dernier et, selon les annonces légales, au taux de 15.000 francs par action de 500 francs.

.....

Société des produits chimiques et raffineries de Berre
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1929)

.....
La Cie Industrielle et Minière du Nord et des Alpes et la Société des Terres rares ont conservé une participation de 10 millions dans l'affaire, soit le dixième. Mais il leur a été reconnu certains avantages. En outre, la direction générale de la nouvelle usine a été confiée à l'administrateur-directeur général de la Société des Terres Rares, M. Blumenfeld...

SOCIÉTÉ DES TERRES RARES
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 avril 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 19 courant, a approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 1929, accusant un bénéfice de 2.938.663 fr. contre 1 million 367.841 fr. l'an dernier. Ce solde bénéficiaire, sur la proportion du conseil d'administration, a été en totalité affecté aux amortissements.

Examinant le bilan, le rapport souligne à propos du poste Travaux d'Etudes et de recherches, l'amortissement de ce poste d'une somme du 837.000 francs et indique que les dépenses de l'année se sont élevées à 804.000 francs, notamment en inciter des essais industriels effectués pour la fabrication du magnésium métal, produit qui offre à l'heure actuelle un intérêt particulier.

En ce qui concerne les participations, le rapport indique, qu'outre la participation industrielle à Thann, ce poste renferme une somme de 498.000 francs pour participation à la Travancore Mineral's C°, société minière anglaise qui fournit la matière première aussi bien aux fabrications de cerium, ferro-cerium et nitrate de thorium que pour la fabrication de l'oxyde de titane.

En ce qui concerne la licence américaine pur la fabrication de l'oxyde de titane, la société a reçu dernièrement, en échange de sa participation dans la Commercial Pigment Corporation des actions de la Commercial solvent's Corporation, laquelle a racheté les droits de la première société pour l'exploitation en Amérique du procédé de Nord et Alpes pour la fabrication de l'oxyde de titane.

En ce qui touche l'avenir de l'oxyde de titane, ses applications à d'autres industries que la peinture augmentent continuellement et les travaux de recherches dans cet ordre d'idées se poursuivent dans tous les laboratoires des usines fabriquant l'oxyde de titane suivant le procédé de la Société.

Quant à la production en Europe, elle n'a pas sensiblement augmenté depuis la mise en service de l'usine d'Italie. L'Amérique représentant environ la moitié de la

consommation mondiale de peinture blanche, la Société est obligée de se guider sur les indications et les résultats positifs obvenus par ses associés en Amérique, au point de vue des qualités standardisées du produit et de la création de nouveaux marchés. Le problème est à l'étude et la solution ne tardera pas à venir.. En tout cas, le marché en Europe de la société est en augmentation continue, malgré la concurrence rencontrée.

En ce qui concerne la concession de l'exploitation en France du procédé de fabrication du vanadium, le conseil est arrivé à une entente avec une importante société de produits électro-chimiques, moyennant une redevance au profit de la société.

Enfin, dans l'affaire de Berre, la participation qui figure au poste « Portefeuille », reste assez importante.

Résumant la situation de la Société, le rapport conclut que la trésorerie est largement assurée, les usines de Serquigny et Launay continuent à développer la fabrication des produits qui ont été à l'origine de l'entreprise, la direction technique des usines de Thann, assurée depuis plus de deux ans par la Société, fait ressortir un chiffre d'affaires plus important, avec un excellent rendement, et il y a tout lieu d'espérer que le nouveau procédé de fabrication du magnésium donnera de bons résultats.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET MINIÈRE DU NORD ET DES ALPES* (*L'Information financière, économique et politique*, 6 novembre 1930)

Une assemblée extraordinaire a eu lieu le 5 novembre, sous la présidence de M. Mesnager, président du conseil d'administration, à l'effet de statuer sur une modification à l'article 26 des statuts.

Dans son rapport, le Conseil indique qu'à plusieurs reprises, les actionnaires ont manifesté leur désir, en raison des résultats favorables obtenus par la Société des Terres Rares, dont la Société Industrielle et Minière possède un assez grand nombre de titres, que ces actions soient gardées en portefeuille et même que leur nombre soit accru.

À l'assemblée générale de 1929 et à celle d'avril 1930, des actionnaires avaient demandé au Conseil de prendre toutes les mesures légalement possibles pour assurer la conservation de ces titres en portefeuille. Pour donner satisfaction aux actionnaires, le Conseil, après étude, a mis sur pied une formule qui consiste à limiter les pouvoirs qui lui sont attribués par l'article 26 des statuts.

En conséquence, le Conseil a proposé l'adjonction suivante à cet article :

« Toutefois, le conseil ne pourra aliéner les titres de la Société de Produits Chimiques des Terres Rares que la Compagnie du Nord et des Alpes possède en portefeuille, sans obtenir au préalable, d'une part, le consentement de MM. Blumenfeld et Khouvine comme ayant cédé ces titres à la Compagnie du Nord et des Alpes, et d'autre part l'autorisation spéciale d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. »

Plusieurs actionnaires ont fait observer, d'une part, que cette clause empêcherait que les titres des Terres Rares ne soient vendus sans l'autorisation des actionnaires, mais qu'un moyen détourné — par exemple une émission d'actions au pair qui ne représenterait pas une somme énorme — pourrait être employé pour permettre à un groupe étranger d'acquérir la majorité dans le conseil des Terres Rares ; d'autre part, que la Compagnie Minière du Nord et des Alpes pourrait se trouver dans l'impossibilité d'exercer ses droits de souscription. Ils ont demandé que, dans ce cas, ce droit de souscription devrait être reporté sur les actionnaires eux-mêmes à défaut de la société.

Ce point de vue ayant été adopté par le conseil, l'assemblée a voté la résolution présentée par le conseil complétée par la disposition ci-après :

« En cas d'augmentation du capital de la Société des Produits Chimiques des Terres Rares, le conseil de la Compagnie Minière et Industrielle du Nord et des Alpes ne devra

pas renoncer à son droit de souscription, sans l'avoir au préalable offert aux porteurs d'actions et de parts de la Compagnie du Nord et des Alpes, conformément aux statuts.

Société de Produits Chimiques des Terres rares
(*La Journée industrielle*, 23 juin 1931)

Les actionnaires réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Milinaire, administrateur, ont approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître un solde créditeur de 2.529.748 francs 42 que l'assemblée a décidé d'affecter aux amortissements.

Le conseil d'administration a été réélu en entier.

Les Assemblées d'hier
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 mars 1932)

Produits Chimiques des Terres Rares. — Approbation de principe de l'accord intervenu conditionnellement avec le liquidateur de l'Omnium Chimique* ainsi qu'avec le conseil de la Compagnie Industrielle et Minière du Nord et des Alpes

Société de Produits Chimiques des Terres rares
(*La Journée industrielle*, 4 juin 1932)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Mesnager, président du conseil d'administration, ont approuvé les conclusions du rapport de M. Kochler, commissaire nommé par l'assemblée du 8 mars dernier, sur l'avantage particulier stipulé en faveur de la Compagnie Industrielle et Minière du Nord et des Alpes* aux termes des accords intervenus entre le conseil d'administration de la société, d'une part, et le liquidateur de l'Omnium Chimique* et le conseil d'administration de la Compagnie du Nord et des Alpes, d'autre part, accords qui avaient été approuvés dans leur principe par l'assemblée du 8 mars.

La réalisation des accords ci-dessus nécessitera une augmentation du capital de la société des Terres Rares de 2.750.060 francs à 3.250.000 fr., par l'émission de 5.000 actions nouvelles de 100 fr., dont la souscription au pair doit être réservée à la Compagnie du Nord et des Alpes. Ces actions devront être créées jouissance 1^{er} janvier 1932, qui seront en fait immédiatement et entièrement assimilables aux actions actuelles.

OMNIUM CHIMIQUE*
(*La Liberté*, 27 juillet 1932)

L'assemblée ordinaire tenue le 25 juillet a approuvé les comptes de l'exercice au 28 décembre 1931, date de la mise en liquidation amiable de la Société.

Dans son rapport, le conseil a indiqué que, en vue de ne pas faire courir de risques aux disponibilités sociales, il n'a fait en 1931 aucun placement en reports et s'est borné

à acheter des titres de rentes françaises à 4 % 1925. qui ont été par la suite compris dans la [portion d'actif cédée à la Société Chimique des Terres Rares](#).

Les profits de l'exercice se sont élevés à 34.083 francs seulement, par suite de la suppression des emplois en reports et de la diminution des intérêts en banque.

Société de Produits Chimiques des Terres rares
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1934)

Approbation des comptes de 1933. Bénéfice de 1934 : 1.993.104 fr. contre 1.903.025 fr. affecté aux amortissements. Vote de la répartition, par prélèvement sur le portefeuille de la Société, d'une action Produits Chimiques et Raffineries de Berre pour cinq actions Terres Rares.

SOCIÉTÉ DES TERRES RARES
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1935)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 28 juin. Le bénéfice, après quelques amortissements faits au cours de l'exercice est de 1.428.471 fr. 02.

Le rapport rappelle que l'activité industrielle de la Société se développe de plus en plus. Elle augmente, notamment, la fabrication, d'après ses procédés, du magnésium métal, ainsi que celle de certains produits des Terres Rares, qui sont très demandés sur tous les marchés.

Le rapport mentionne que la S. T. R. a cédé des licences de ses procédés de fabrication à des firmes étrangères de tout premier ordre. L'assemblée générale ordinaire a confirmé la proposition du Conseil de distribuer un dividende brut de 12 fr. 60 par action S. T. R., en plus de une action ancienne de la Compagnie de Berre, contre 5 actions des Terres Rares.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

TERRES RARES
(*Le Petit Bleu*, 18 novembre 1936)

Le conseil d'administration de cette société dont les titres ne sont pas cotés a décidé la mise en paiement à partir du 17 décembre 1936, du coupon afférent à l'exercice 1935 qui avait été voté par l'Assemblée du 11 juin dernier. Ce dividende est de 12 fr. 50 brut. D'autre part, il sera procédé à l'attribution d'une action ancienne Raffineries de Berre pour cinq actions Terres Rares contre remise du coupon n° 7.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1974 :

Conseil : MM. G. Urbain, P. Tettelin, v.-pdt ; P. ; Blumenfeld, J. Errera, A. Khouvine, A. Milinaire, H. Kahn, P. Appel,.

Commissaires des comptes : MM. G. Marion, Vionnois.

TERRES RARES

(*Le Petit Bleu*, 3 juin 1937)

Les comptes de 1936 de cette Société dont les titres ne sont pas cotés ont été approuvés par l'assemblée ordinaire. Le dividende a été fixé à 10 fr. brut par action et l'assemblée a approuvé la répartition aux actionnaires de 7.000 actions anciennes Produits Chimiques de Berre, dont 5.000 aux actionnaires ayant versé la prime d'émission et 2.000 aux autres. Il sera remis une action Berre pour cinq Terres rares.

Annuaire industriel, 1938 :

PRODUITS CHIMIQUES des TERRES RARES (Soc.de), 67, r. de Prony, Paris, 17^e. Ad. t. Chimitéar-Paris. Soc. an. cap. 3.700.000 fr. Usines à Serquigny (Eure).

Cérium. Ferro-cérium (pierres à briquets). Nitrate de thorium. Nitrate de cerium. Terres rares. Zirconium. Lanithane. Didyme. Erbium. Yttrium. Ytterbium. Uranium. Tout produits des terres rares et de tout métaux rares.(4-14531).

INDUSTRIELLE ET MINIERE DU NORD ET DES ALPES
AGO, 29 juin 1938 :

[Participations]

..... Quant aux résultats réalisés par la Société de Produits Chimiques des Terres Rares, ils nous paraissent très intéressants. Les agrandissements effectués à son Usine de Serquigny ont permis d'augmenter dans une très forte proportion tous les produits de ses fabrications, si recherchés en France et à l'Etranger.

L'année en cours s'annonce comme très intéressante aussi bien par l'augmentation de son chiffre d'affaires que par la cession de certaines licences de ses procédés brevetés tant en France qu'à l'Etranger.

Synthèse et Fermentation
(*La Journée industrielle*, 15 février 1939, p. 12, col. 1)

Sous cette dénomination, une société à responsabilité limitée vient d'être formée entre MM. Joseph Blumenfeld ⁴, chimiste, à Paris, rue de Prony, 67 ; Filippo Naldi, à Paris, avenue de Messine, 15 ; Pierre Barbet, industriel, à Paris, avenue de la Grande-Armée, 26 ; la Société Louis Dreyfus et Cie, à Paris, rue de la Banque, 4 ; les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace, à Mulhouse (Haut-Rhin), faubourg d'Altkirch, 140 ; la Société anonyme d'Exploitations minières Pechelbronn, à Merkwiller-Pechelbronn (Bas-Rhin) ; la **Société des produits chimiques des terres rares (S.T.R.)**, à Paris, rue de Prony, 67 ; la **Société française des distilleries de l'Indochine**, à Paris, rue La-Boétie, 10, et la Société Française Industrielle et Commerciale des pétroles (Groupe Malopolska), à Paris, boulevard Malesherbes, 77.

Elle a pour objet l'étude et la mise au point de tous procédés de fabrication de produits chimiques, minéraux ou organiques et plus spécialement ceux qui entrent dans la **composition des carburants**.

⁴ Joseph Blumenfeld [né à Kichinev (Russie), le 2 septembre 1886] : chimiste, dirigeant historique de Thann et Mulhouse et de la Société des produits chimiques des terres rares.

Le siège est à Paris, 4, rue de la Banque. Le capital est de 2 millions, en parts de 500 fr., dont 2.000 ont été attribuées en rémunération d'apports.

MM. Marcel Bertaux, sous-directeur de la Société Pechelbronn, à Paris, rue Roussel, 4 ; Pierre Barbet, industriel, à Paris, avenue de la Grande-Armée, 26, et Michel Mitzakis, directeur de la Banque Louis Dreyfus et Cie, à Paris, rue de la Banque, 4, ont été nommés gérants.

Le conseil de surveillance comprend : les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace, représentées par M. Crussart ; la Société Française Industrielle et Commerciale des Pétroles ; **la Société des Terres Rares** ; **la Société française des distilleries de l'Indochine**, et M. Joseph Blumenfeld.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1544 :

Siège social : Paris, rue de Prony,

Capital : 3.750.000 francs, divisé en 37.500 actions de 100 francs. À l'origine, 2 millions en 4.000 actions de 500 francs, porté en 1919 à 2.750.000 francs par l'émission de 7.500 actions de 100 francs. En même temps, les actions anciennes ont été divisées en titres de 100 francs, et le capital se trouvait porté en juin 1932 à 3.750.000 francs par la création de 5.000 actions A, remises à la Société Nord et Alpes avec 500.000 francs espèces en rémunération de son apport. L'assemblée du 26 juin 1934 a décidé la distribution aux actionnaires des 7.500 actions Produits Chimiques, et Raffineries de Berre qu'elle avait en portefeuille, à raison d'une action Raffinerie de Berre pour 5 Terres Rares (coupon n° 5). L'assemblée du 12 juin 1936 a décidé la répartition gratuite de 7.500 actions anciennes de la Cie des Produits Chimiques et Raffineries de Berre à raison d'une action Berre pour 5 actions Terres Rares, et l'assemblée du 28 mai 1937 a décidé une nouvelle répartition dans les mêmes conditions.

Parts de fondateur : 1.000 parts, sur lesquelles 500 ont été rachetées en 1932 au prix de 850 francs chacune par prélèvement sur le compte Prime d'émission.

Objet : L'industrie des produits chimiques. Participations dans une affaire de fabrication de magnésium, Produits chimiques de Thann et Mulhouse et Cie Nord et Alpes, Omnium Produits Vétérinaires, Société Synthèse et Fermentation.

La Société a absorbé en 1932 l'Omnium Chimique à raison d'une action Terres Rares pour 3 Omnium Chimique.

Conseil : MM. P. Appel, P. ; Blumenfeld, J. Errera, A. Khouvine, A. Milinaire, H. Kahn, A. Chauvac, Cie Industrielle et Minière du Nord et des Alpes.

Commissaires des comptes : MM. G. Marion, Vionnois.

1941-1944

www.wormsetcie.com/

1941.00.DE WORMS ET CIE.

NOTE (NON DATÉE) SUR LA SOCIÉTÉ DES PRODUITS CHIMIQUES DES TERRES RARES

Copie

NB : Ce document, non daté, est classé après la note sur la Compagnie minière et électrique des Landes, qui est elle-même classée après les notes sur les sociétés immobilières, **datées du 11 juin 1941**.

Société des produits chimiques des Terres Rares

La Société des produits chimiques des Terres Rares a été constituée en 1919 pour traiter chimiquement le sable monazité en vue de la fabrication du thorium et de tous autres métaux du groupe des Terres Rares.

La société, notamment, a fait construire à Serquigny une usine de traitement des sables monazités et y a constitué un laboratoire très important qui, depuis 1919, a travaillé avec succès à la recherche des métaux contenus dans les sables monazités des Indes et du Brésil. Sa principale activité est la fabrication du ferrocérium (pierres à briquets), des oxydes de cerium (auparavant utilisés principalement pour la peinture et pour les émaux) du thorium et du mésothorium (produit de remplacement du radium). D'autre part, cette société a pris des participations dans les usines de produits chimiques de Thann & Mulhouse et ce, avec la Société commerciale des potasses, principalement spécialisée dans la fabrique des titanes et oxydes de titane.

La Société des produits chimiques des Terres Rares représente une infime proportion de l'industrie des produits chimiques en France : le total de son bilan s'élevait au 31 décembre 1938 à 26 millions, alors que l'ensemble de ceux des principales sociétés d'industrie chimique se chiffrent pour plusieurs dizaines de millions. La place tenue par la Société des produits chimiques des Terres Rares dans l'industrie chimique française est donc certainement inférieure à 1%.

Le capital de la société est de 3.750.000 francs divisé en 37.500 actions de 100 francs.

La Maison Worms n'a dans cette société aucune influence en tant qu'actionnaire ; elle lui a, par contre, permis d'exécuter son programme de développement de son usine de Serquigny par les avances de plusieurs millions qu'elle lui a consenties.

En rémunération de son concours, elle a reçu une option sur un certain nombre d'actions de la Société des produits chimiques des Terres Rares. Elle a acheté dernièrement 5.000 actions, ce qui représente 15% du capital de la société.

La Maison Worms n'est actuellement pas représentée dans le conseil de la Société des produits chimiques des Terres Rares.

15 juin-14 décembre 1942

De Roger Mennevée : [Extrait d'un article intitulé "La Banque Worms - Histoire générale - Suite - Ses opérations pendant l'occupation de 1940 à 1944 (suite)", paru dans Les Documents de l'agence indépendante d'informations internationales, en décembre 1952.] « En juin 1942, la banque Worms et Cie procédait à l'augmentation de capital de la Société de produits chimiques des terres rares, de 3.750.000 F à 15 millions, par l'émission de 22.500 actions nouvelles de 500 F, émises à 650 F. La société avait pour objet l'industrie des produits chimiques, et, plus particulièrement, le traitement chimique des sables monazités en vue de la fabrication du thorium et de tous métaux du groupe des terres rares. Les actions nouvelles étaient créées jouissance du 1er juillet 1942, avec droit de souscription irréductible pour les actionnaires, à raison de 3 actions nouvelles de 500 F pour 5 actions anciennes. Le conseil d'administration de la société comprenait et Raymond Meynial, de la banque Worms et Cie... À la suite de cette opération, dont l'insertion préalable avait été au Bulletin des annonces légales obligatoires du 15 juin 1942, les actions de la société furent introduites à la Bourse de Paris, conformément à une nouvelle insertion faite au Bulletin des annonces légales obligatoires du 14 décembre 1942... Le *Balo*, du 15 juin 1942, contenait également une notice sur la Société minière et électrique des lampes, dont l'insertion nouvelle envisageait la cotation des titres sur le marché de Paris. Les représentants de la banque Worms et Cie au conseil d'administration de cette société étaient Raymond Meynial et Jean Brieule. »

NB : Note annexée à la note de Gabriel Le Roy Ladurie datée du [26 septembre 1944](#).
Demande de participations des autorités allemandes
auxquelles nous avons pu résister

III - Une société dans laquelle nous avons une participation importante a également été l'objet d'exigences allemandes considérables pour le compte de la Auergesellschaft : Société des produits chimiques des terres rares.

Sous le prétexte que cette société avait été créée en reprenant en 1919 une usine allemande mise sous séquestre à Serquigny, les Allemands émettaient la prétention d'obtenir la cession d'une part de cette société, le président directeur général de cette dernière peut témoigner qu'au cours de l'année 1940-41, et malgré la présence continue du commissaire allemand dans ses bureaux, il a pu grâce à son habileté et à l'appui de notre Maison résister aux demandes allemandes et, là encore, aucune action ni aucun intérêt n'a été cédé.

[1944.12.06.DE WORMS ET CIE - GABRIEL LE ROY LADURIE](#)

— Société des produits chimiques des Terres rares

La majorité de cette société, issue en 1918 du séquestre d'une entreprise allemande de produits chimiques, était revendiquée par l'ennemi. Grâce à la résistance opposée par son président, d'accord avec notre Maison, à la suite de discussions interminables au Majestic et malgré des menaces précises de la part de la société allemande Auer Gesellschaft, aucun titre de la société ne fut jamais cédé aux autorités allemandes.

Note [sans date ni émetteur] "pour M. Denivelle" : Témoignage en faveur de G. Le Roy Ladurie [classé avec la note du 4 février 1947 dans le dossier conservé aux Archives nationales sous la cote F12 9566]. « J'ai fait connaissance de M. Gabriel Le Roy Ladurie fin 1942, par l'intermédiaire de M. Grégory, directeur de la Société des Terres Rares, [qui] était, depuis plusieurs années, en relation avec M^{me} Joliot-Curie et moi-même pour des questions concernant les travaux de laboratoire que nous dirigeons. »

PRODUITS CHIMIQUES DES TERRES RARES (*Le Journal*, 21 décembre 1942)

Inscription à la cote des Courtiers en valeurs mobilières de Paris des 37.500 actions de 100 fr. n° 1 à 37.500 et éventuellement des 22.500 actions de 500 fr. n° 1 à 22.500.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1567 :

Conseil : MM. P. Gregory, pdt ; P. Appell, H. de Boulongne, A. Chauvac, H. George, R. Meynial [Banque Worms], A. Milinaire.

Commissaire des comptes : MM. G. Marion, Pepiot.

PRODUITS CHIMIQUES DES TERRES RARES. (*Presse française associée : bulletin économique et financier*, 27 décembre 1945)

L'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 1945 a approuvé les comptes de l'exercice 1944 se soldant par une perte de 1 million 952.720 fr. 55 due principalement

à l'arrêt de la production de l'usine de Serquigny, détruite par les bombardements des 16 et 17 août 1944.

La valeur comptable nette de l'actif sinistré figure au bilan pour 6.668.465 francs.

(*L'Événement*, 6 avril 1946)

Société de Produits Chimiques des Terres Rares. — Augmentation du capital de 15.789.300 fr. à 42.104.800 fr. : 1° Par incorporation de réserves et création de 52.631 actions de 100 fr., attribuées gratuitement à raison de 1 action nouvelle pour 3 anciennes contre remise du coupon 17 des actions de 100 fr. anciennes ou des exactions de 500 francs divisées.

Les attributions devront rembourser l'arriéré des taxes de transmission, à vison de 28 fr 40 par droit « au porteur » exercé.

2° Par émission de 210.524 actions de 100 fr. à souscrire contre espèces au prix de 150 fr., titre pour titre, contre remise du coupon 18 des actions anciennes, ou « divisées » ou gratuites.

Dépôt des demandes d'attribution le 25 mars 1946 et des souscriptions du 1^{er} avril au 4 mai 1946 chez MM. Worms et Cie, 45, boulevard Haussmann, à Paris. Notice au B.A.L.O. du 16 mars 1946.

Conseil : MM. P. Gregory, P. ; P. Appell, H. de Boulongne, A. Chauvac, H. George, A. Milinaire, J. Moundlic, J. Blumenfeld, P. Coquelin, G. Normand.

Commissaires aux comptes : MM. G. Marion, Pepiot.

PRODUITS CHIMIQUES DES TERRES RARES (*L'Économie*)

Le Conseil demandera à l'assemblée extraordinaire du 13 novembre [1952] l'autorisation de porter le capital social de 275 millions à 550 millions de francs, en une ou plusieurs fois, soit en numéraire, soit par incorporation de réserves.

Cette opération, dont les tranches seront ultérieurement fixées, entre dans le cadre du regroupement définitif de [*sic : à*] l'usine de [La Rochelle](#) des anciennes installations de Serquigny et de Thann ainsi que du programme de fabrications.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1427 :

CONSEIL : MM. P. Gregory, P.-D.G. ; J. Blumenfeld, A. Chauvac, P. Coquelin, H. George, H. Lestorey de Boulongne, A. Milinaire, J. Moundlic, G. Normand.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : MM. G. Marion, titulaire; Ch. Pepiot, suppléant.

PARTICIPATIONS : Fabrique de Produits Chimiques de Thann et de Mulhouse, Organico, Sté Immobilière Prony, Cofrasemi, Omnium Produits Vétérinaires.

WORMS
par André Vanoli,
« Le capital financier »
in *Économie et politique*, « La France et les Trusts », n° 5/6, 1954).

Worms contrôle, avec Péchiney, les Produits Chimiques des Terres rares.

PRODUITS CHIMIQUES DES TERRES RARES Desfossés 1956/1400.

Gregory (Paul), 1400 (pdt Prod. chim. des Terres rares), 1401 (pdt Thann & Mulhouse), 1583 (Indus. et minière du Nord et des Alpes).

Moundlic (Jean)[Péchiney], 1374 (HGD), 1400 (adg Terres rares), 1401 (Thann & Mulhouse), 1509 (Usines de Melle).

Blumenfeld (Joseph)[né à Kichinev (Russie), le 2 septembre 1886. Marié à Rachel Chatzmann (Rostov-sur-le-Don, 14 octobre 1883). Trois enfants : Inna (13 janvier 1913-inhumée à Neuilly, le 18 nov. 1935), externe à l'hôpital Hérold à Paris, médaille des épidémies à titre posthume, Michel (Paris XIV^e, 1^{er} octobre 1916-La Croix-Valmer, Var, 9 mai 1983), Serge-Léonidas-Raphaël (Paris, 20 nov. 1919-?)][chimiste, élève de Georges Urbain][adm. Industrielle et Minière des Alpes (1920), puis Nord-Alpes, Le Titane (1922), directeur général, puis adg (1929) de Thann et Mulhouse, adm. des Produits chimiques et raffineries de Berre (1929), Potasse et produits chimiques à Thann (1931), Comptoir de vente pour la France des stérilisateurs et ozoneurs Otto (1932), Synthèse et fermentation (1939)], 1400 (Prod. chim. Terres rares), 1401 (Thann et Mulhouse).

Chauvac (Alfred)[1901-1980][anc. chef des services financiers des Chemins de fer de l'État][Pdt Continental Simmons : matelas (filiale de Nord et Alpes), 1400 (Prod. chim. Terres rares), 1401 (Thann & Mulhouse), 1474 (dg Astral-Celluco depuis 1941)(aryanisation), 1583 (pdt Indus. et minière du Nord et des Alpes).

Coquelin (Pierre-Édouard)[insp. des finances ayant pantouflé chez Worms (v. Pierre Taittinger, *Et Paris ne fut pas détruit*], 469 (CGTA), 573 (M'Zaïta), 728 (Cofirep), 1391 (Fournier-Ferrier), 1400 (Terres rares), 1724 (Afrique+Congo), 1736 (Ht+Bas-Congo).

George (Henri), 1255 (pdg Claude-Paz et Silva), 1400 (Prod. chim. Terres rares), 1583 (Indus. et minière du Nord et des Alpes), 1584 (v.-pdg Quartz et silice)[fondateur en 1922 avec Saint-Gobain], 1587/1 (pdg Prosilis).

Lestorgey de Boulongne (H.), 1400 (Prod. chim. des Terres rares), 1401 (Thann & Mulhouse).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. E. Zeller.

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Marion (G.), 125 (comm. cptes BNCL), 600 (comm. cptes suppl. Pyrites de Huelva), 1284 (comm. cptes Isolants frs), 1400 (comm. cptes Terres rares), 1583 (comm. cptes Indus. et minière du Nord et des Alpes), 1792 (comm. cptes Caout. Donaï).

Pépiot (Ch.), 894 (comm. cptes Aluminium frs), 895 (comm. cptes Seichimé), 922 (comm. cptes Forgeal), 1070 (comm. cptes Fonderie précision), 1400 (comm. cptes suppl. Terres rares).

SIEGE SOCIAL : Paris (17^e), rue de Prony, n^o 67. Tél. : CAR. 79-80.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 14 août 1919, pour une durée de 50 ans, prorogée en 1952 pour une durée de 99 ans.

OBJET : L'industrie des produits chimiques en général, en conséquence leur achat, fabrication et vente, tant en France, dans ses colonies et pays de protectorat qu'à l'étranger, et notamment le traitement chimique des sables monazités en vue de la fabrication du thorium et de tous produits du groupe des terres rares.

PARTICIPATIONS : Fabriques de Produits Chimiques de Thann et de Mulhouse, Organico, Société Immobilière Prony, Framalite, Société japonaise Titan Kogyo, Société Immobilière de Vaugouin-La Rochelle.

CAPITAL : 575 millions de fr., divisé en 230.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 2.000.000 de fr.; porté en 1928 à 2.750.000 fr. ; en 1932 à 3.750.000 fr.; en 1942 à 15 millions ; en février 1946, à 15.789.300 fr. ; en mars 1946 à 42.104.800 fr. ; en 1947 à 105.262.000 fr. par émission à 110 fr. de 631.752 actions nouvelles (3. nov. pour 2 anc.). Porté en 1950 à 219.295.000 fr. par élévation du nominal à 208 fr. 1/3 après rachat en Bourse de 4 actions de 100 fr. Titres regroupés à partir du 1^{er} juin 1951. Porté en 1951 à 275 millions par émission à 2.700 fr. de 22.282 actions de 2.500 fr. (1 pour 4). Porté en 1953 à 458.330.000 fr. par émission à 2.700 fr. de 73.332 actions nouvelles de 2.500 fr. (2 pour 3). Porté en 1954 à 575 millions par émission à 2.700 fr. de 46.668 actions de 2.500 fr. (1 pour 4)

PARTS DE FONDATEUR : 1.000 parts à l'origine sur lesquelles 500 ont été rachetées en 1932, et 500 en 1942.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant Fin juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % a réserve légale; 8 % d'intérêt non cumulatif aux actions, relèvements facultatifs pour réserves ; sur le solde : 10 % au conseil ; le reliquat aux actions.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement du capital non amorti; le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Worms et Cie, 45, boulevard Haussmann, à Paris.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions 117. — Notice SEF : PC 319.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 22 (28 mai 1951), 13 fr. ; 23 ou 1 : droit de souscription ; (26 juillet 1952), 200 fr. ; 3 droit de souscription (1 pour 4). souscription: 4 (26 juillet 1953), 200 fr. ; 5 : droit de souscription (1 pour 4).

Compte d'exploitation
(En 1.000 francs)

	Amort.	Provisions	Bénéf. net	Réserves	Divid. et tantième	Divid. brut par act.
1945	73	1.762	-255			—
1946	722	1.221	2.416	—	—	—
1947	910	7.421	3.848	—	—	—
1948	—	28.525	9.542	686	8.421	8
1949	—	4.009	14.050	887	11.000	10
1950	—	5.314	17.324	4.817	15.789	15
1951	—	37.331	27.814	1.391	27.271	244
1952	52.989	27.711	25.187	1.259	23.834	200 net
1953	22.084	23.567	- 25.365	—		—
1954	29.260	11.809	2.593	—	—	—

BILANS AU 31 DECEMBRE
(en 1.000 fr.)

	1950	1951	1952	1953	1954
• ACTIF					
Immobilisations (nettes)	210.749	211.787	217.688	258.926	186.246
Autres valeurs immobilisées	299.039	376.241	574.418	584.673	679.930
Réalisable :					
V a l e u r s d'exploitation	137.039	203.724	413.112	287.478	240.469
Débiteurs	66.796	91.105	102.427	72.504	56.820
Disponible	18.186	20.205	15.996	27.418	44.754
C o m p t e s d'ordre	1.776	6.776	9.500	28.373	31.584
Résultats	—	—	—	25.365	22.628
	739.585	909.838	1.333.141	1.284.737	1.262.431
• PASSIF					
Capital	219.295	275.000	275.000	458.330	575.000

Réserves	77.914	90.340	90.883	106.902	143.951
Fonds de renouvellement et provisions	86.563	122.016	126.730	127.599	64.939
Dette à long terme	—	100.000	261.920	250.000	225.000
Detté à court terme	330.713	287.892	543.921	316.579	235.274
Bénéfices	17.324	27.814	25.187	—	2.593
Comptes d'ordre	7.776	6.776	9.500	25.327	15.674
	739.585	909.838	1.333.141	1.284.737	1.262.431

Who's who, 1979 :

FREUD (Herbert). Son arrière-grand-oncle Sigmund Freud. 1937-1948 : **Produits chimiques des terres rares.**

Who's who, 1979 :

KELLER (Jacques, Roger), ingénieur. Né le 15 juin 1911 à Paris. Fils d'Albert Keller, directeur de société, et de Mme, née Marguerite Le Savoureux. Mar. le 23 oct. 1942 à M^{me} Jacqueline Vieu (7 enf. : Olivier, Jean-Jacques, Gabriel, Christine, Laurent, Pascal, Remi). Études : École alsacienne et Lycée Buffon à Paris. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur chimiste diplômé de l'Institut polytechnique de Zurich, diplômé du C.P.A. de Paris. Carr. : ingénieur à la Société des usines chimiques Rhône-Poulenc (1933), aux Ets Kuhlmann (1937), à la **Société de produits chimiques des terres rares (1942)**, directeur à la Société Progil (1949), directeur des usines de la Société Pierrefitte (1954), directeur des usines de l'Isère des Papeteries de France (1962), directeur de l'informatique de la Société Progil (1970), directeur de l'analyse de gestion de la Société Rhône-Progil (1972-1974). Sport : ski. Adr. : privée, 4, rue des Trois-Sœurs, 93220 Gagny.

1946-1947 : reconstruction de l'usine de Serquigny à La Rochelle-Pallice.

1962 : intégration dans Péchiney-Saint-Gobain : Société des terres rares (200 salariés).

1972 : rachat par Rhône-Poulenc.

1999 : suite à la création d'Aventis (Rhône-Poulenc + Hoechst), intégration dans Rhodia.

2011 : Solvay (Belgique) rachète Rhodia.